

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 novembre 2015

10^{ème} **Commission**
N° CP-2015-10-10-3

Service instructeur Service Insertion et Développement Local

Service consulté

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION
FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) 2014-2020 - SUBVENTIONS 2015**

Résumé : Véritable levier financier, le Fonds Social Européen (FSE) est mobilisé par le Département depuis plusieurs années pour renforcer sa politique départementale d'insertion en faveur des bénéficiaires du revenu de Solidarité active.

□

19 223 foyers allocataires du rSa socle en août 2015 et une dépense d'allocation estimée au minimum à 95 M€ en décembre de cette année rappellent d'autant plus la nécessité d'agir pour insérer ce public, notamment dans l'emploi. Le FSE, par la démultiplication des moyens d'action du Département constitue une véritable plus value et apporte une recette potentielle de 800 000 € par an, sur les 5,3 M€ de crédits d'insertion 2015.

□

Fort de son expérience de gestionnaire FSE, le Département du Haut-Rhin est officiellement reconnu organisme intermédiaire par les instances étatiques et européennes, porteur d'une subvention globale de FSE au titre de la programmation 2014-2020, depuis la signature de la convention validée en Commission permanente du 9 octobre 2015.

□

Il lui revient aujourd'hui d'activer ce fonds, conformément aux procédures rigoureuses édictées pour la gestion des fonds européens et de compléter les subventions déjà accordées aux structures y concourant et ayant répondu à l'appel à projets 2015 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, dont les subventions ont été validées lors de la Commission permanente du 24 avril 2015.

□

Ainsi, quatre structures ont présenté des dossiers FSE pour dix actions différentes relevant de l'accompagnement professionnel et socioprofessionnel des bénéficiaires du rSa. Le présent rapport a pour objet la validation des subventions FSE accordées à ces structures et l'autorisation du Président à signer les conventions idoines.

Dans le cadre de la programmation du Fonds Social Européen (FSE) 2014-2020, le Département du Haut-Rhin s'est à nouveau positionné comme organisme intermédiaire afin

de bénéficier d'une subvention globale pour renforcer ses possibilités d'actions impulsées par sa politique départementale d'insertion.

Ce statut vient de lui être officiellement reconnu et s'est concrétisé par la signature d'une convention avec l'Etat, validée par la Commission permanente du 9 octobre 2015.

Lors de la Commission permanente du 24 avril 2015, l'attribution de subventions aux structures retenues dans le cadre de l'appel à projets a été validée. Ces subventions viennent soutenir des actions répondant à l'orientation de la politique portée par notre collectivité, qui vise majoritairement l'accompagnement des bénéficiaires du rSa vers l'emploi, en cohérence avec les besoins du territoire. Cette orientation s'inscrit pleinement dans les objectifs du programme opérationnel du FSE et son axe prioritaire n°3 (lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion, par notamment des parcours d'accès à l'emploi des publics qui en sont très éloignés).

Il est à présent possible réglementairement d'abonder ces actions par l'activation des fonds FSE, de manière à augmenter les accompagnements disponibles pour les bénéficiaires du rSa par des référents identifiés.

Quatre structures ont fait appel à un financement européen auprès de notre collectivité, en sa qualité d'organisme intermédiaire, en déposant leur dossier sur la plateforme Ma Démarche FSE (MDFSE), extranet de dématérialisation dédié à la concrétisation de leur demande FSE, dont l'utilisation est obligatoire.

Ce sont au total dix actions qui ont été proposées par les associations ALEOS, CIAREM, CONTACT PLUS et REAGIR. Ces opérations s'avèrent éligibles au FSE puisqu'elles répondent aux critères d'éligibilité et de sélection validés par l'Assemblée départementale en séance du 26 juin 2015.

Chacune de ces actions a fait l'objet d'une instruction serrée menée par le Service Insertion et Développement Local (SIDL) en collaboration avec le Service Juridique (SJu) et la Direction Etudes, Finances et Appuis de la Solidarité (DEFAS). Conformément aux procédures à respecter, ces projets ont été présentés, pour avis au Comité de Programmation Régional (instance pilotée par l'Etat et le Conseil régional en tant qu'Autorités de gestion de fonds européens), le 20 octobre dernier.

Une présentation synthétique de chaque opération, rappelant le financement accordé par la Commission permanente du 24 avril 2015 et indiquant le montant de l'intervention attendue du FSE, est annexée au présent rapport.

Au total, pour ces 10 actions, le volume financier attendu du FSE s'élève à 707 195,34 €. Cette enveloppe doit permettre de doubler le nombre de référents en charge du suivi des bénéficiaires du rSa et le nombre d'accompagnements.

En effet, l'intervention du FSE apporte sa réelle plus-value à la politique départementale d'insertion en portant le nombre de référents à 32 et à 2 215 celui des accompagnements de personnes en difficultés.

La validation de chacune de ces 10 actions devra se traduire par la signature de dix conventions avec les quatre opérateurs concernés. Je sollicite l'autorisation de signer ces conventions dès lors qu'elles auront été établies, sur la base de la convention-type jointe au présent rapport pour votre information complète.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention-type, sur la base de laquelle sera établie chacune des conventions particulières à conclure avec l'opérateur porteur de chaque action subventionnée (une convention particulière par action),

- de valider les demandes de cofinancement de FSE pour la mise en œuvre en 2015 de 10 actions portées par 4 opérateurs et plus précisément :
 - d'accorder à l'association ALEOS trois cofinancements FSE s'élevant, pour l'année 2015 :
 - ▶ à 28 151,36 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - ▶ à 18 516.72 € pour l'Accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - ▶ à 39 613,26 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel
 - ▶ de m'autoriser à signer avec cette association les conventions particulières afférentes à ces 3 subventions, sur la base de la convention-type visée ci-dessus ;
 - d'accorder à l'association CIAREM trois cofinancements FSE s'élevant, pour l'année 2015 :
 - ▶ à 16 328 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - ▶ à 188 520 € pour l'Accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - ▶ à 32 558 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
 - ▶ de m'autoriser à signer avec cette association les conventions particulières afférentes à ces 3 subventions, sur la base de la convention-type visée ci-dessus ;
 - d'accorder à l'association CONTACT PLUS trois cofinancements FSE s'élevant, pour l'année 2015 :
 - ▶ à 136 384 € pour la Préparation à l'Emploi et à la Formation,
 - ▶ à 165 644 € pour l'Accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - ▶ à 34 241 € pour l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel,
 - ▶ de m'autoriser à signer avec cette association les conventions particulières afférentes à ces 3 subventions, sur la base de la convention-type visée ci-dessus ;
 - d'accorder à l'association REAGIR un cofinancement FSE s'élevant, pour l'année 2015 :
 - ▶ à 47 239 € pour l'Accompagnement au Placement à l'Emploi,
 - ▶ de m'autoriser à signer avec cette association la convention particulière afférente à cette subvention, sur la base de la convention-type visée ci-dessus.

Les dépenses correspondantes, d'un montant de 707 195,34 €, seront prélevées sur l'imputation suivante : code programme H812 - chapitre 017- fonction 564- nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN